

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **AGF Belgium renforce son organisation commerciale**

Bruxelles, le 3 octobre 2006.

Dans le but de fortifier son efficacité commerciale en prenant désormais en charge de façon uniforme la totalité de la relation commerciale avec les courtiers, AGF Belgium annonce la création d'une Direction Commerciale au sein de la Direction Courtage ainsi que le recrutement de nouveaux collaborateurs commerciaux.

Placée sous la responsabilité de Ludo Van Bael, Membre du Comité de Direction d'AGF Belgium et Directeur Courtage Particuliers/PME, cette **Direction Commerciale est dirigée par Marc Simons**. Elle regroupe l'ensemble des équipes commerciales au service des courtiers, tant en IARD qu'en Vie -en ce compris Employee Benefits à l'exception des Megabrokers. Le développement des produits et la gestion opérationnelle des activités IARD et Vie restent du ressort des Business Units respectives.

Suite à la nomination de Marc Simons, **Anne-Marie Roumieux devient directeur IARD**, en charge des opérations et du Marketing Produits pour l'ensemble des activités IARD.

En parallèle, l'activité **Vie Particuliers/PME est placée sous la direction de Benoît Dessain**, qui remplace à ce poste Vincent Pinte, ce dernier ayant souhaité donner une nouvelle orientation à sa carrière hors du groupe AGF Belgium.

Enfin, **Diederik Moris a pris la tête du département "Marketing – Communication & Brokers Support"**. Il succède dans cette fonction à Benoît Dessain et rapporte à Marc Simons, Directeur commercial.

La mise en place de cette nouvelle organisation se déroulera progressivement d'ici le 31 décembre prochain.

La création de la Direction commerciale s'accompagne d'une importante campagne de recrutement de collaborateurs commerciaux.

## **Contacts presse**

Thierry CONSTANT - 02/214 65 96 – [thierry.constant@agf.be](mailto:thierry.constant@agf.be)

---

AGF Belgium (Allianz Group) est l'un des acteurs importants du marché belge de l'assurance IARD et Vie (Prévoyance et Placements). AGF Belgium offre un éventail complet de services à une clientèle de particuliers, d'indépendants, de PME et de grandes entreprises. Elle emploie 1.100 personnes en Belgique et est une filiale d'Allianz, leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs.

## **Réserve :**

Certains des énoncés contenus dans le présent document peuvent être de nature prospective et fondés sur les hypothèses et les points de vue actuels de la Direction de la Société. Ces énoncés impliquent des risques et des incertitudes, connus et inconnus, qui peuvent causer des écarts importants entre les résultats, les performances ou les événements qui y sont invoqués, explicitement ou implicitement, et les résultats, les performances ou les événements réels. Une déclaration peut être de nature prospectif par nature ou le caractère prospectif peut résulter du contexte de la déclaration. En plus, les déclarations de caractère prospectif se caractérisent par l'emploi de terme comme "peut", "va", "devrait", "s'attend à", "projette", "envisage", "anticipe", "évalue", "estime", "prévoit", "potentiel", ou "continue", ou par l'emploi de termes similaires. Les résultats, performances ou événements prospectifs peuvent s'écarter sensiblement des résultats réels en raison, notamment (i) de la conjoncture économique générale, et en particulier de la conjoncture économique prévalant dans les principaux domaines d'activités du groupe Allianz et sur les principaux marchés où intervient la Société, (ii) des performances de marchés financiers, y compris des marchés émergents, (iii) de la fréquence et de la gravité des sinistres assurés, (iv) des taux de mortalité et de morbidité, (v) du taux de conservation des affaires, (vi) de l'évolution des taux d'intérêt, (vii) des taux de change, notamment du taux de change EUR/USD, (viii) de la concurrence, (ix) des changements des législations et des réglementations, y compris pour ce qui a trait à la convergence monétaire ou à l'Union Monétaire Européenne, (x) des changements intervenants dans les politiques des Banques Centrales et/ou des Gouvernements étrangers (xi) des effets des acquisitions (par exemple de la Dresdner Bank AG) et de leur intégration et (xii) des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence, que ce soit sur le plan local, régional, national et/ou mondial. Beaucoup de ces facteurs seraient d'autant plus susceptibles de survenir, et éventuellement de manière accrue, suite aux événements du 11 septembre 2001 et à leurs conséquences.

Les questions abordées dans le présent document peuvent en outre impliquer des risques et des incertitudes dont la société Allianz AG est régulièrement amenée à faire état dans les documents qu'elle soumet à la Securities and Exchange Commission. La société Allianz AG n'est pas obligée de mettre à jour les informations prospectives contenues dans le présent document.